



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 14 déc. 2023

Date de révision 18 octobre 2024

Numéro de révision 2

1. Identification

Identificateur du produit

Nom du produit Lingettes germicides Super Sani-Cloth

Autres moyens d'identification

Code(s) de produit FS 0475-00 FRANÇAIS

N° ID/ONU UN1987

Synonymes 4FQ51801

Numéro(s) d'enregistrement EPA Reg. No. 9480-4

Autres renseignements Numéro(s) d'article : A22480, Q55172, P86984, bidon et emballage souple

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Utiliser comme désinfectant sur les surfaces dures et non poreuses. Avant d'utiliser le produit, lire en entier et bien comprendre l'étiquette. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux directives indiquées sur l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

Restrictions d'utilisation Pour usage professionnel et hospitalier.

Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Adresse du fabricant

Professional Disposables International, Inc.
400 Chestnut Ridge Road
Woodcliff Lake, NJ 07677, États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence Service de ressources d'urgence pour professionnels :
1 800 633-8253 (Domestique Canada)
1 801 699-0667 (International)

2. Identification du/des danger(s)

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Liquides inflammables	Catégorie 3

Apparence Transparent à légèrement trouble
État physique Lingette préalablement humidifiée.
Odeur Alcool
Liquide sur un matériau non tissé

Éléments d'étiquette

AVERTISSEMENT

Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave
Peut causer de la somnolence ou des étourdissements
Liquide et vapeur inflammables



Mises en garde – Prévention

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après la manipulation.
Éviter d'inhalier les poussières, les fumées, les gaz, les brumes, les vapeurs et les pulvérisations.
À utiliser uniquement dans un endroit bien aéré.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, de la flamme nue et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer en utilisant ce produit.
Garder le contenant bien fermé.
Mise à la terre/liaison du contenant et du matériel de réception.
Utiliser un équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant.
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre la décharge statique.
Porter des vêtements de protection, des lunettes de protection et un dispositif de protection du visage en conformité avec le protocole de l'établissement.

Mises en garde – Intervention

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile. Poursuivre le rinçage si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, de la poudre extinctrice ou de la mousse pour éteindre le feu.

Mises en garde – Entreposage

Ranger dans un endroit bien aéré. Garder le contenant bien fermé
Garder au frais.

Mises en garde – Élimination

Éliminer le contenu/contenant dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Peut être nocif si avalé
Peut être nocif si inhalé

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brume).

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Sans objet.

Mélange

Synonymes 4FQ51801.

Nom chimique	N° CAS	Poids-%	Numéro de registre de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (numéro de registre LCRRMD)	Date de l'enregistrement au titre de la LCRRMD et date d'exemption accordée (le cas échéant)
Alcool isopropylique	67-63-0	50 à 60	-	-
Composés d'ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 [(éthylphényl) méthyl] diméthyles, chlorures	68956-79-6	0,25	-	-
Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium	68391-01-5	0,25	-	-

4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Conseils généraux Montrer cette FS au médecin présent.

Inhalation Si des symptômes apparaissent, emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si une irritation ou d'autres symptômes persistent.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile, et poursuivre le rinçage. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion L'ingestion est peu probable dans le cas des produits solides. Aucune intervention de premiers soins n'est requise lorsque de petites quantités sont portées des mains à la bouche.

Autoprotection des secouristes Retirer toute source d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est au courant de la ou des matières en cause, prendre des précautions pour se protéger et prévenir la propagation de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle au besoin. Consulter la section 8 pour obtenir plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes Le contact direct avec le liquide peut provoquer une irritation oculaire modérée. L'inhalation directe ou prolongée de concentrations élevées des vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et avoir des effets sur le système nerveux central. L'ingestion de grandes quantités de liquide peut causer une irritation gastro-intestinale.

Indication de la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement particulier

Remarque à l'intention des médecins Traiter symptomatiquement.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone (CO2). Pulvérisation d'eau. Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés MISE EN GARDE : L'utilisation d'eau pulvérisée pour combattre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique Ce produit est un solide saturé d'un liquide inflammable qui brûlera si exposé au feu. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler le long des surfaces vers des sources d'inflammation éloignées et s'embraser en un retour de flamme. La combustion peut produire des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et de l'ammoniac. Les vapeurs inflammables peuvent être invisibles à la lumière du jour.

Données sur l'explosivité

Sensibilité à l'impact mécanique Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques Oui.

Équipement de protection spécial pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé et des vêtements de protection complets. Refroidir avec de l'eau les contenants exposés au feu. Contenir le ruissellement.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Retirer toute source d'inflammation telle que flamme nue, équipement produisant des étincelles, veilleuses, etc. Éviter tout contact avec les yeux. Porter des vêtements de protection appropriés comme il est décrit à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs.

Autres renseignements Éviter tout rejet dans l'environnement. Signaler tout déversement en conformité avec les règlements locaux et fédéraux.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Ne pas réutiliser la lingette. Prendre la lingette et la placer dans un contenant approprié pour élimination des déchets infectieux. Ne pas jeter dans les toilettes. Recueillir le liquide libre à l'aide de matériaux absorbants inertes et les placer dans un contenant approprié pour élimination. Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.

7. Manipulation et entreposage

Précautions liées à la manipulation sécuritaire

Conseils pour la manipulation sécuritaire Aucune requise pour une utilisation normale. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles en matière d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements sur son utilisation et sa manipulation. Ne pas réutiliser le contenant vide ou la lingette. Ne pas jeter dans les toilettes. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Conditions d’entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d’entreposage Entreposer en un lieu frais et sec, à l’abri de toutes matières incompatibles. Ne pas ranger près d’une source chaleur ou de la flamme nue. Ne pas congeler ni exposer au froid extrême pendant une longue période. Ne pas contaminer l’eau, ni les aliments pour humains ou pour animaux par l’entreposage ou l’élimination. Pour les contenants : Protéger le contenant contre les dommages physiques. Lorsque le produit n’est pas utilisé, garder la partie centrale du couvercle fermée pour prévenir la perte d’humidité.

8. Contrôles de l’exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d’exposition

Nom chimique	TLV, ACGIH	PEL, OSHA	IDLH, NIOSH	
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL : 400 ppm TWA : 200 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ (annulé) TWA : 400 ppm (annulé) TWA : 980 mg/m ³ (annulé) STEL : 500 ppm (annulé) STEL : 1 225 mg/m ³	IDLH : 2 000 ppm TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ STEL : 500 ppm STEL : 1 225 mg/m ³	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Alcool isopropylique 67-63-0	TWA : 200 ppm TWA : 492 mg/m ³ STEL : 400 ppm STEL : 984 mg/m ³	TWA : 200 ppm STEL : 400 ppm	TWA : 200 ppm STEL : 400 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 985 mg/m ³ STEL : 500 ppm STEL : 1 230 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques La ventilation générale est adéquate en conditions normales d’utilisation. Consulter l’étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire/ faciale** Aucun équipement de protection spécial n’est nécessaire en conditions d’utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l’établissement pour éviter le contact du produit avec les yeux.
- Protection des mains** Aucun équipement de protection spécial n’est nécessaire en conditions d’utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l’établissement pour éviter le contact du produit avec la peau.
- Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécial n’est nécessaire en conditions d’utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l’établissement concernant les vêtements de protection appropriés.
- Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n’est nécessaire en conditions d’utilisation normales. Si les limites d’exposition sont dépassées, ou si une irritation est ressentie, il pourrait être nécessaire de ventiler et d’évacuer les lieux.
- Autre équipement de protection** Aucun n’est requis en conditions d’utilisation normales.

9. Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

- État physique** Lingette préalablement humidifiée.
- Apparence** Liquide d’aspect transparent à légèrement trouble sur matériau non tissé
- Couleur** Blanc
- Odeur** Alcool
- Seuil olfactif** Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Point d'ébullition/plage d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Point d'éclair	23,0 °C/73,4 °F	VC (vase clos)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune donnée connue
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<u>Autres renseignements</u>		
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Poids moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique liquide	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun renseignement disponible.
Stabilité chimique	Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun sous-traitement normal.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Information sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Selon les données d'essais, le produit a un classement de toxicité de catégorie IV selon l'EPA. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Peut être nocif si inhalé.
Contact avec les yeux	Selon les données d'essais, le produit a un classement de toxicité de catégorie II selon l'EPA. Peut être modérément irritant pour les yeux.

Contact avec la peau Selon les données d'essais, le produit a un classement de toxicité de catégorie III selon l'EPA. Peut provoquer une irritation de la peau.

Ingestion Ne constitue pas une voie d'exposition probable. L'ingestion du liquide libre peut provoquer irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut causer rougeur des yeux et larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes tels que maux de tête, étourdissements, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du SGH

ATEmix (voie orale) 3 369,40 mg/kg
ATEmix (voie cutanée) 7 313,50 mg/kg
ATEmix (inhalation-gaz) 45 045,00 mg/l
ATEmix (inhalation-poussière/brume) 11,30 mg/l
ATEmix (inhalation-vapeur) 54,30 mg/l

Toxicité aiguë inconnue Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brume).

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL 50, voie orale	DL 50, voie cutanée	CL 50, par inhalation
Alcool isopropylique 67-63-0	= 1 870 mg/kg (rat)	= 4 059 mg/kg (lapin)	> 10 000 ppm (rat), 6 h

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques de l'exposition à court et à long terme

Irritant/corrosif pour la peau Ce produit peut être irritant selon les données d'essai.

Lésions oculaires/irritation oculaire Ce produit peut être modérément irritant pour les yeux selon les données d'essais.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité des cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Le tableau ci-dessous indique si une agence a répertorié un ingrédient quelconque comme étant cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique 67-63-0	-	Groupe 3	-	X

Légende

OSHA (Occupational Safety and Health Administration, Department of Labor, États-Unis)

X – Présent

- Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (TSCOC) – exposition unique** Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
- TSCOC – exposition répétée** Aucun renseignement disponible.
- Risque d’aspiration** Aucun renseignement disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Alcool isopropylique 67-63-0	CE 50 : > 1 000 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus) CE 50 : > 1 000 mg/l (96 h, Desmodesmus subspicatus)	CL 50 : = 11 130 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : = 9 640 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : >1400000 µg/L (96 h, Lepomis macrochirus)	-	CE 50 : = 13 299 mg/l (48 h, Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05

Autres effets indésirables Aucun renseignement disponible.

13. Considérations relatives à l’élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des lingettes Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas jeter dans les toilettes.

Élimination d’emballage Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni tenter de recharger ce contenant. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Classification comme déchet dangereux dans l'État de Californie Ce produit au moins une substance homologuée par l'État de la Californie comme étant un déchet dangereux.

14. Renseignements sur le transport

	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage	Danger environnemental
DOT, É.-U.	UN1987	Alcools, n.s.a. (isopropanol). Quantité limitée	3	III	Sans objet
IMDG	UN1987	Alcools, n.s.a. (isopropanol). Quantité limitée	3	III	Sans objet
IATA	UN1987	Alcools, n.s.a. (isopropanol). Quantité limitée	3	III	Sans objet

15. Informations réglementaires

Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

Règlement international

Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone Ne s'applique pas

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Ne s'applique pas

La Convention de Rotterdam Ne s'applique pas

Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
AICS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

Légende :

TSCA – Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques, article 8(b), inventaire

LIS/LES – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS – Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC – Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL – Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS – Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS – Inventaire australien des substances chimiques

Règlement fédéral américain

SARA 313

Article 313 du titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (États-Unis) de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique qui est assujettie aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du code des réglementations fédérales (Code of Federal Regulations [CFR], États-Unis), partie 372.

Catégories de danger, SARA 311/312

Si ce produit répond aux critères de déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau, titre 40, CFR, partie 370, consulter la section 2 de la présente FS pour obtenir les classifications appropriées. Selon le règlement modifié au titre 40, CFR, partie 370, la déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau II pour l'année civile 2017 devra refléter les classifications de danger mises à jour.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (titre 40, CFR, partie 122.21 et titre 40, CFR, partie 122.42).

CERCLA

Tel qu'il est fourni, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (titre 40, CFR, partie 302) ou de la SARA (titre 40, CFR, partie 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration aux niveaux local, régional ou provincial relativement aux rejets de ce produit.

Réglementations des États américains

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X

Voir le numéro d'enregistrement de pesticide de l'EPA 9480-4

16. Autres renseignements

NFPA	Dangers pour la santé	2	Inflammabilité	3	Instabilité	0	Propriétés physiques et chimiques - Protection individuelle	
HMIS	Dangers pour la santé	2	Inflammabilité	3	Dangers physiques	0		X

Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

Légende, section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation, peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour préparer la FS

- Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
- Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency, États-Unis
- Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)
- EPA (Environmental Protection Agency)
- Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals
Food Research Journal
Hazardous Substance Database
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH – Japon
Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (États-Unis)
Base de données PubMed de la National Library of Medicine (NLM PUBMED) (États-Unis)
National Toxicology Program (NTP) (États-Unis)
Chemical Classification and Information Database (CCID) (Nouvelle-Zélande)
Publications liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Publications liées aux substances chimiques produites en grande quantité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Ensemble de données de dépistage (EDD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)
Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 14 déc. 2023

Date de révision 18 octobre 2024

Note de révision 2.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont, à la date de sa publication, exacts au meilleur de notre connaissance et de notre information. Les renseignements donnés sont conçus uniquement pour guider dans la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ni une norme de qualité. Les renseignements se rapportent uniquement au produit particulier qui est visé; ils peuvent ne pas être valides pour un tel produit lorsqu'utilisé en association avec une autre substance ou dans le cadre d'un autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique